

## Nom de la filière : SPORT

### Descriptif des activités constituant la filière :

Le Mouvement Sportif en PACA est constitué de l'ensemble des clubs sportifs, comités départementaux, comités régionaux et ligues qui organisent et encadrent la pratique sportive sur le territoire Provence-Alpes Côte d'Azur. Dans une optique d'accès au plus grand nombre à la pratique d'une activité sportive, les structures du mouvement sportif organisent et encadrent la vie associative des clubs, les temps de pratique ainsi que les temps de compétition.

**Convention collective filière :** Convention Collective Nationale du Sport (n°2511)

**OPCA de la filière :** AGEFOS PME / OPCALIA

### Liste des métiers de la filière, potentiellement éligibles aux Emplois d'Avenir :

- ✓ Encadrement des activités sportives :
- ✓ Educateur sportif
- ✓ Animateur sportif
- ✓ Animateur de loisirs sportifs

### Fonctions supports et logistiques :

- ✓ Agent d'accueil
- ✓ Agent administratif
- ✓ Agent d'entretien
- ✓ Chauffeur / Transporteur
- ✓ Pisteur VTT
- ✓ Palefrenier, aide soigneur

### Liste des diplômes pour exercer ces métiers :

- ✓ Diplômes liés à l'encadrement des activités sportives
- ✓ CQP des différentes disciplines sportives (animateur de badminton, animateur des activités gymniques, assistant moniteur de tennis, assistant professeur Arts Martiaux...)\*
- ✓ Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) et Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er degré (BEES 1)
- ✓ Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)
- ✓ Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS) et Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2nd degré (BEES 2)
- ✓ Permis de conduire (du permis B au permis D)

\* Liste non exhaustive

### Simulation du reste à charge :

Cette simulation porte sur des postes à temps complet (35h) dans le cadre de la convention collective National du Sport (sans ancienneté).

Au 1er janvier 2013	SMIC	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
Rémunération brute mensuelle	1 430 €	1 467 €	1 594 €	1 691 €	1 894 €	2 363 €
Coût salarial employeur avec cotisations patronales	2 044 €	2 097 €	2 278 €	2 417 €	2 707 €	3 452 €
Montant total de l'aide à l'employeur (75%)	1 073 €	1 073 €	1 073 €	1 073 €	1 073 €	1 073 €
Reste à charge pour l'employeur	568 €	621 €	802 €	941 €	1 231 €	1 976 €

Source : Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes

Fiche définie en partenariat avec : CROS Provence Alpes

